

## Sur la vente d'armes aux Saoudiens, l'exécutif français « est de mauvaise foi »

Par Recueilli par Laurent Larcher, le 10/5/2019 à 06h53

L'association Aser a déposé une requête en référé afin d'empêcher le chargement d'armes françaises à bord d'un cargo saoudien au port du Havre. Son président Benoît Murracciole juge que cette livraison d'armes est illégale et que les autorités politiques françaises sont de mauvaise foi.



**La Croix : le cargo saoudien a-t-il été chargé ?**

**Benoît Muracciole :** Il devait accoster mercredi 8 mai au Havre. Mais il semble que cela n'a pas été le cas pour des raisons techniques. L'opération a été reportée. Mais le 9 mai, le cargo n'est toujours pas arrivé, selon la capitainerie du Havre, en raison d'un fort trafic sur le port. Donc, pour l'heure, les armes françaises, dont les huit canons Caesar prévus par le contrat signé avec Nexter, sont toujours sur le quai.

Des armes françaises utilisées au Yémen

**En quoi consiste votre recours ?**

**B. M. :** Dès que nous avons été informés de l'arrivée de ce cargo, nous avons déposé une requête en référé au tribunal de Paris pour suspendre cette livraison. Cette requête prend la suite de notre recours devant le tribunal administratif de Paris, il y a un an, de la violation flagrante de l'article 6 (paras 2 et 3) du traité sur le commerce des armes (TCA) des Nations unies. Tant que le tribunal administratif de Paris ne s'est pas prononcé sur notre recours, nous pensons qu'un juge peut suspendre à titre préventif, le chargement des armes françaises dans ce cargo saoudien. Compte tenu de l'urgence de la situation, la requête en référé permet au juge de prendre une décision immédiatement.

**Le juge ne s'étant pas exprimé sur votre référé, la livraison des armes peut-elle avoir lieu ?**

**B. M. :** Oui. Mais nous espérons qu'il le fera à temps. C'est notre seule chance juridique de parvenir à stopper cette livraison d'armes. Si nous échouons, il peut y avoir un autre moyen : le refus des dockers de charger des armes sur ce cargo. Ils l'ont fait pendant la guerre d'Indochine, puis la guerre d'Algérie.

**Pourquoi cette livraison d'armes serait-elle illégale ?**

**B. M. :** Depuis 2016, les experts de l'ONU et de nombreuses ONG dénoncent régulièrement les graves violations du droit international, des droits de l'Homme et des Conventions de Genève de 1949. Selon les traités signés par la France, il ne s'agit pas de tenir compte seulement de l'usage des armes qu'elle vend à un pays, pas seulement des risques d'usage mais aussi de la « potentialité d'usages des armes françaises » (article 6, paragraphe 3). Le TCA est un traité de prévention contre les violations graves des droits de l'Homme.

Huit ONG dénoncent la vente française de bateaux à la Libye

**La ministre des Armées, Florence Parly, affirme ne pas « détenir d'éléments de preuve selon lesquels des victimes au Yémen sont les résultats de l'utilisation d'armes françaises. » Qu'en pensez-vous ?**

**B. M. :** J'estime qu'elle est de mauvaise foi, comme le ministre des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, et comme le président de la République, Emmanuel Macron. Ce sont des avions français qui ravitaillent en vol l'aviation saoudienne engagée dans des bombardements au Yémen. On sait aussi, grâce à Diclose, que « 48 canons Caesar

*appuient les troupes loyalistes, épaulés par les forces armées saoudiennes, dans leur progression en territoire yéménite.* » Mais ils s'obstinent dans leur mauvaise foi, alors que l'Allemagne, la Suisse, la Suède, le Danemark, la Finlande, la Belgique ont suspendu leurs livraisons d'armes aux Saoudiens. Aujourd'hui, Emmanuel Macron fait preuve du même cynisme et du même jusqu'au-boutisme que Donald Trump dans ce dossier, alors que le Congrès américain a voté lui-même la suspension des livraisons d'armes à l'Arabie saoudite.

Recueilli par Laurent Larcher